

Contre l'économie d'aventure

Bruxelles, 7 juillet 2009. Entretien avec François Gobbe, l'un des fondateurs et administrateurs du Réseau international pour la justice fiscale (*Tax Justice Network*).

Pouvez-vous préciser le lien entre le système d'évasion fiscale que vous combattez et la crise financière actuelle?

Les paradis fiscaux sont des accélérateurs de crise: les sociétés, et donc les banques, mettent hors bilan toute une série de choses, donc les bilans ne sont pas clairs. C'est toute l'histoire des produits toxiques, *subprimes*, titrisations... A partir de là, tout cet argent part dans les *hedge funds* (fonds dits « alternatifs »), dans les paradis fiscaux notamment. Ces *hedge funds* deviennent des instruments de déséquilibre, car ils sont relativement inconnus: ils ne sont pas taxés, ne doivent pas rendre de comptes, etc. Ajoutons que les *trusts* et les fondations (et le secret bancaire, qui est un peu la version européenne du système des *trusts*) ne créent qu'un **système d'opacité**.

Donc quand il y a une crise, tout ça empêche les acteurs de régulation d'intervenir, puisqu'ils sont dans l'inconnu. M. Strauss-Kahn (NDR: actuellement directeur général du Fonds monétaire international) a dit pas plus tard qu'hier: tant qu'on n'aura pas nettoyé les banques des fameux actifs toxiques, il n'y aura pas de reprise de la croissance. Donc il y a un lien quand même assez profond, avec ces bilans qui sont peu crédibles. Ce qui fait d'ailleurs que la Belgique, comme la Suisse, sont sur la liste des prochains pays touchés par la crise.

C'est donc l'opacité des paradis fiscaux qui permet ce genre d'opérations financières risquées.

Oui, c'est un accélérateur de crise car ce sont des lieux de non-transparence qui **ne permettent pas de contrôler efficacement, et donc de prévoir, les mouvements financiers**. Ça, c'est le rapport avec la crise financière. Mais ça devient d'autant plus urgent dans la situation actuelle, où les budgets des Etats vont être de plus en plus en déséquilibre, alors qu'on y fait de plus en plus appel: s'il y a un deuxième tour de crise, c'est clair que les Etats vont devoir revenir. Il y aura donc déficit sur déficit. En Belgique, on dit que ce n'est pas avant 2015 qu'on va équilibrer les budgets. Donc où va-t-on trouver l'argent? Ça peut devenir mauvais.

D'autre part, le climat, notamment en Belgique et au Luxembourg, n'est pas bon du tout. Les agences de notation ont revu à la baisse les perspectives pour le secteur bancaire, en rappelant que **le secteur financier représente 25% du PIB en Belgique**, et 18% des emplois. Donc la Belgique, qui était très longtemps industrielle, est devenue de plus en plus tertiaire et financière, avec une concentration dans le secteur qui explique que des grosses banques comme Fortis, KBC et Dexia, qui ont eu de gros problèmes, devaient d'autant plus être aidées qu'elles étaient incontournables!

Car en Belgique, vous avez trois ou quatre grosses banques qui contrôlent un peu toute l'affaire, avec une poussière de banques à côté. Toutes ces banques ont joué le jeu « à l'américaine », en investissant dans ces produits exotiques, et donc le jour où ces produits se sont écroulés, elles ont dû courir chez l'Etat. Ce qui n'est pas le cas, d'après ce que je comprends, en France: les banques françaises étaient plus directement appuyées sur l'Etat, et

moins dans cette espèce de **course à la taille**... Il y a là d'ailleurs un parallèle avec la Suisse dans ce domaine, bien que la Suisse ait une bonne longueur d'avance avec le Crédit Suisse, UBS, qui ont la même maladie. Elles ont joué la carte internationale, les produits exotiques, les produits risqués.

Elles sont devenues trop grosses?

Tout à fait. Il faudrait **toutes les scinder**. Mais le problème, c'est qu'il faudrait que l'Europe assume la possibilité pour les petits pays d'avoir des banques de taille relativement correcte. C'est Joseph Stiglitz qui le dit: la course à la taille les a perdues, et il faut revenir en arrière, même aux Etats-Unis.

Pour en revenir à la fiscalité: qu'est-ce que vous pensez de l'action de l'OCDE, de sa « liste grise », où figurent notamment la Suisse et la Belgique, et des conventions de double imposition (CDI) qui permettent d'en sortir?

Je vais vous dire franchement: je suis ravi que la pression ait monté sur un certain nombre de pays qui défendent le secret bancaire. En fait, la Belgique a toujours joué un double jeu: elle est en union économique belgo-luxembourgeoise, donc elle soutient en sous-main les positions du Luxembourg. Et comme il existe depuis très longtemps un secret bancaire, qui remonte au XIXe siècle et au développement d'une bourgeoisie liée au charbon, à l'acier, aux verreries (la Belgique était à cette époque-là troisième ou quatrième puissance économique mondiale), on a un très grand mal à s'en débarrasser: c'est toujours le chantage à la fuite des capitaux.

Donc je me réjouis de la **pression grandissante**. La Belgique est de fait dans une position charnière, qui pourrait amener la Suisse, je suis désolé, à se retrouver isolée, et donc à devoir lâcher encore plus de gages dans cette voie-là.

Maintenant, le chemin est long, il passe par une série d'étapes. On en est à la première: celle de dire, s'il y a une affaire judiciaire, on va coopérer, et pas enterrer le problème, d'où qu'il vienne. Le deuxième pas, c'est la coopération administrative au cas par cas, entre ministères des finances et pour le recouvrement d'impôts...

C'est ce qui est en train de se passer.

...mais de manière très limitée. Et l'analyse du TJN, c'est de dire que c'est un trompe-l'œil. On a tellement mis de conditions autour de ça, et on fait beaucoup de battage médiatique...

Autour des conventions de double imposition?

Oui. Avec ces conventions, c'est de toute façon à la demande: la preuve est à la charge du demandeur. Il y a un délai de 90 jours maximum. Et surtout, **si on veut couvrir l'ensemble du système, il faudrait une bonne dizaine d'années pour avoir assez d'accords bilatéraux**, pour que ce soit étanche! Sinon, vous pouvez toujours partir ailleurs.

En plus, il faut encore changer le droit interne, comme en Suisse avec les cantons, les référendums... Cela peut prendre des années.

En Belgique aussi?

En Belgique, c'est un peu plus rapide, mais il faut changer le Code des impôts.

Ici, depuis une dizaine d'années sont pendantes toute une série de fraudes qui n'avaient jamais été jugées. Pourquoi? Parce qu'elles impliquaient Gibraltar, le Luxembourg... et avec le manque de transparence, c'était impossible de ficeler un dossier d'accusation. Alors au Parlement belge, il y a eu des discussions importantes dans le contexte actuel. On a montré les limites du système: l'opacité en Belgique et dans d'autres pays empêche la coopération. Non seulement internationale: à l'intérieur de la Belgique, la coopération ne fonctionne pas entre les différents ministères, justice et finances par exemple. Mais maintenant, il y a eu des propositions au Parlement, incluant la droite qui est au pouvoir en matière de finances.

Il y a donc un consensus politique?

Un certain consensus. On s'avance à dire: bien sûr, on va entrer dans le système de coopération administrative et judiciaire... ce qui était déjà plus ou moins le cas, puisque la Belgique avait déjà signé une convention avec les Etats-Unis. Le Ministre des Finances (NDR: Didier Reynders, libéral) a évidemment intérêt à cela, et c'est ainsi que vous voyez dans les médias: « la Belgique intensifie son échange d'infos fiscales ». Comme Berne et Berlin... On a donc envoyé quarante, cinquante lettres à différents pays pour signer des conventions. Le problème, encore une fois, c'est qu'il faut que le pays réponde, faire des addenda, voter...

Je crois que tout le monde va faire **des efforts cosmétiques**, et la Belgique ne sera pas en retard sur cela. Elle a déjà signé, depuis le XIXe siècle, une bonne centaine de conventions, la première avec la France sur les successions. Mais elles ont toujours été assorties d'un refus sur les échanges bancaires, avec une seule exception, celle signée récemment avec les USA (NDR: en 2007)... On voit donc très bien que ce sont les grands pays qui font la loi. Donc à mon avis: tout va très bien tant qu'Obama continuera, tant qu'UBS aura des problèmes! (Rires)

En accentuant la pression sur les paradis fiscaux européens, n'y a-t-il pas un risque que cela se déplace ailleurs, à Dubaï, etc.?

Oui, et c'est pour ça que nous revendiquons **un accord international, multilatéral et unique**. Comme le Traité de non-prolifération dans le domaine de l'armement nucléaire. Pas des conventions comme maintenant. Un accord qui inclue aussi les pays du Sud. Et ne disons pas qu'ils ne sont pas capables d'avoir une administration fiscale! Au contraire, c'est l'occasion d'encourager des administrations fiscales dans chaque pays. Ce qui est logique: si on veut mesurer et cadenciser les multinationales et leurs prix de transfert (explication en anglais: <http://www.guardian.co.uk/flash/page/0,,2201916,00.html>), il faut un accord non limité aux pays riches de l'OCDE, permettant un échange rapide et global d'informations. Donc un échange automatique d'informations.

Et on voit avec la Directive européenne sur l'épargne que c'est praticable! Et la Suisse a remboursé des sommes considérables. C'est l'objectif à moyen terme: l'Europe. Les pays qui posent problème sont surtout la Grande-Bretagne et la Suisse. Pour le moment, il y a une sorte de majorité silencieuse qui accompagne la France et l'Allemagne.

Et la Belgique?

Comme le Luxembourg, elle ne pourra pas tenir éternellement le double discours: dire « l'Europe c'est merveilleux » et ne pas s'adapter. Même la droite en est consciente. Didier

Reynders, le Ministre des Finances, a déclaré que la Belgique passerait en 2011 à l'échange automatique d'informations. Je crois à la volonté politique de l'Union européenne. L'OCDE amène un support technique et des discussions avec des pays lointains.

Où réaliser un accord international? A l'ONU?

C'est un organisme trop limité. Il faut un noyau de pays. Tant qu'Obama reste...

Autre sujet, la fiscalité du patrimoine. Un autre sujet en commun avec la Suisse.

Oui. Le problème c'est le capital mobilier. L'immobilier est très taxé. Il y a une trentaine d'années, la part d'immobilier dans les patrimoines, c'était 60%. C'est devenu 30%. Et c'est le capital mobilier qui est passé de 30 à 60% avec la révolution néolibérale, du fait de la croissance formidable des profits. Comme il n'y a pas d'impôt sur la fortune en Belgique, et que la levée du secret bancaire n'arrive pour chaque famille que tous les vingt, trente ans (lorsqu'il y a un décès), on n'a pas de connaissances précises sur la fortune. Notre objectif final à cet égard, c'est l'échange automatique d'informations.

François Gobbe est le coordinateur d'un livre, *Evasion fiscale et pauvreté*, Alternatives Sud, vol. 14, n°1, éditions Syllepse/Centre Tricontinental, 2007.